



Le 10 février 2020

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
380, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec)

-Envoyé par courriel-

Objet : Recommandations dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2020 du Québec

Monsieur le Ministre,

Au nom de JUUL Labs Canada Itée (JUUL Labs Canada), je suis heureux de vous présenter nos recommandations sur les priorités budgétaires du gouvernement du Québec.

Chez JUUL Labs, notre mission est d'encourager les fumeurs adultes à transiter de la cigarette au vapotage, tout en luttant contre le vapotage chez les mineurs. Notre capacité à atteindre ce but dépend de notre capacité à gagner la confiance du public et à collaborer avec les autorités de réglementation, les décideurs politiques et les parties prenantes pour lutter contre l'utilisation des produits de vapotage par les mineurs, tout en offrant des solutions de rechange viables aux fumeurs adultes.

Les produits de vapotage ne sont pas inoffensifs. La nicotine crée une dépendance, et les effets à long terme du vapotage sur la santé ne sont pas entièrement connus. Toutefois, de nombreuses institutions de santé publique de premier plan — dont Santé Canada — estiment que si le vapotage n'est pas sans risque, il est beaucoup moins nocif que le fait de continuer à fumer, et que la transition des fumeurs vers le vapotage représente une occasion non négligeable pour la santé publique. Selon Santé Canada, « le vapotage est moins nocif que le tabagisme » et « si vous êtes un fumeur de cigarettes, vous courez moins de risques en passant à une cigarette électronique ou à un produit de vapotage¹ ». Cela dit, JUUL Labs Canada croit que les non-fumeurs et les mineurs ne devraient jamais consommer de produits de vapotage.

Il est essentiel que des solutions politiques complètes et fondées sur des preuves soient élaborées de manière réfléchie autour de cette technologie afin de promouvoir la réduction des risques pour les fumeurs adultes, tout en minimisant l'accès et l'attrait de ces produits pour les non-fumeurs et les jeunes.

La stratégie de Santé Canada visant à éloigner les fumeurs adultes de la cigarette pour les amener vers des produits de vapotage semble porter ses fruits. Bien que les ventes de cigarettes dans les dépanneurs et les épicerie du pays soient en déclin depuis un certain temps, les données révèlent que cette baisse s'est accélérée depuis l'adoption des dispositions de la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* (LTPV)

¹ <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/smoking-tobacco/vapotage/smokers.html>



qui réglementent la vente de produits de vapotage. Les données provenant de Statistique Canada et analysées dans un récent mémo² de l'Institut C.D. Howe montrent une baisse significative des ventes cumulées de cigarettes au cours de l'année écoulée, coïncidant avec la légalisation de la vente de produits de vapotage au niveau fédéral en juin 2018.

La taxation est une solution politique qui peut être utilisée pour continuer à faire progresser cette stratégie. Toute structure de taxe proposée pour les produits de vapotage doit concilier deux objectifs politiques clés : aider à garder ces produits hors de la portée des mineurs, tout en veillant à ce qu'ils restent accessibles aux fumeurs adultes actuels. À ce titre, **(1) la taxe devrait être propre aux produits de vapotage, (2) tenir compte du risque relatif et du potentiel de réduction des dommages du produit, et (3) contribuer à reconnaître les économies de coûts de soins de santé à long terme directement attribuables à la transition des fumeurs de cigarettes combustibles.** En outre, il est essentiel que les produits conservent une position privilégiée en termes de coût par rapport aux cigarettes combustibles afin d'inciter les consommateurs à passer à un produit à risque réduit.

À cette fin, JUUL Labs Canada recommande une taxe basée sur le volume (par ml) pour le liquide à vapoter, qui est nicotine agnostique et collectée au niveau du commerce de gros. Plus précisément, nous proposons une taxe basée sur le volume de 0,10 \$ par ml. La structure proposée vise à éliminer la complexité de la taxation des différents systèmes de vapotage (cartouches ou réservoirs ouverts), à maximiser les capacités d'administration et la conformité entre les producteurs et les mécanismes de livraison et à différencier clairement le traitement des produits de vapotage de celui des autres produits combustibles, tout en maintenant un lien direct avec la consommation.

Si le taux de taxation des produits de vapotage est trop élevé, les avantages pour la santé publique à inciter les fumeurs adultes actuels à passer des cigarettes aux produits de vapotage seront perdus. Le Conseil des médecins hygiénistes en chef s'accorde à dire que le gouvernement devrait « **taxer les produits de vapotage de manière à maximiser la protection des jeunes tout en offrant un certain degré de prix préférentiel par rapport aux produits du tabac³** ».

Une structure de taxe basée sur le volume, appliquée au niveau du commerce de gros, peut également aider les gouvernements à prendre des initiatives complémentaires en matière d'application de la loi. Par rapport à une taxe au point de vente, une taxe basée sur le volume permet une efficacité et une conformité accrues au niveau du commerce de gros, ce qui aide les gouvernements à identifier les cas de non-conformité sur le marché.

Des recherches menées aux États-Unis sur les produits de vapotage indiquent que, comme pour de nombreux autres produits dont l'accès est limité en fonction de l'âge, les jeunes y ont largement accès grâce à « l'approvisionnement social » — en bref, des personnes ayant l'âge légal d'achat achètent légalement, puis revendent ou partagent illégalement ces produits avec des consommateurs mineurs⁴.

² <https://www.cdhowe.org/intelligence-memos/ian-irvine-%E2%80%93-vilification-vaping> (en anglais)

³ <https://www.newswire.ca/news-releases/statement-from-the-council-of-chief-medical-officers-of-health-on-nicotine-vapotage-in-canada-860054838.html>

⁴ Baker *et al.* 2019. Preventive Medicine Reports. 16.



Cette tendance se vérifie également au Canada, où environ 77 % de l'accès des mineurs aux produits de vapotage se fait par le biais de l'approvisionnement social⁵.

En fixant des taxes si élevées sur les produits de vapotage, il y a des risques qu'elles dissuadent les fumeurs de faire la transition. Des recherches récentes sur les taxes de vapotage appliquées aux États-Unis indiquent que des taxes élevées sur les produits à risque réduit ont pour effet d'augmenter les taux de tabagisme et de pousser certains consommateurs sensibles aux coûts vers des sources de nicotine plus risquées⁶.

La réduction de la consommation chez les jeunes continuera à nécessiter une série de solutions complémentaires en matière de politiques publiques. Comme les jeunes sont nettement plus touchés par les augmentations de prix que les adultes⁷, nous proposons également un prix minimum (prix plancher) pour les dispositifs de vapotage. Plus précisément, nous proposons un prix de référence sociale minimum de 9,99 \$ (après taxes) sur tous les dispositifs, semblable à celui appliqué au Québec⁸.

Ce prix plancher rendra l'achat du produit plus difficile pour les jeunes et réduira le risque que des produits de faible qualité et à faible coût entrent sur le marché canadien, minimisant ainsi les risques potentiels pour la santé publique associés aux produits de piètre qualité. Aux États-Unis, les dispositifs de vapotage peuvent actuellement être trouvés à un prix aussi bas que 0,99 \$, ce qui réduit la barrière financière pour les mineurs et augmente le risque d'approvisionnement social.

Le gouvernement du Québec devraient simultanément fixer une taxe appropriée sur les produits de vapotage et un prix minimum pour les dispositifs afin de garder ces produits hors de la portée des jeunes, et s'assurer que le gouvernement alloue des budgets raisonnables pour soutenir les efforts de mise en application et d'administration des programmes d'éducation à la santé.

JUUL Labs Canada croit que la combinaison d'une taxe ciblée et mesurée sur les produits de vapotage et d'un prix minimum complémentaire pour les dispositifs pourrait fournir aux décideurs politiques une solution viable pour aider les fumeurs adultes qui cherchent à faire la transition et empêcher les jeunes de s'y initier.

La viabilité de notre industrie dépend également de la possibilité de mettre nos produits entre les mains des fumeurs adultes existants, tout en les gardant hors de la portée des mineurs. Il est impératif de trouver un équilibre approprié pour ces réglementations importantes. Nous pensons que toutes les parties prenantes doivent continuer à travailler main dans la main pour déterminer une réglementation responsable pour cette catégorie.

⁵ CTADS, 2017

⁶ <https://www.nber.org/papers/w26724>

⁷ U.S. National Cancer Institute and World Health Organization. Chapter 4. The Impact of Tax and Price on the Demand for Tobacco Products. The Economics of Tobacco and Tobacco Control. National Cancer Institute Tobacco Control Monograph 21. NIH Publication No. 16-CA-8029A. Bethesda, MD: U.S. Department of Health and Human Services, National Institutes of Health, National Cancer Institute; and Geneva, CH: World Health Organization; 2016.

⁸ *Tobacco Control Act*, CQLR c L-6.2, r 1



Nous serions heureux de vous rencontrer à votre convenance pour discuter davantage de ces enjeux importants. Nous vous invitons à communiquer avec Antoine Tassar (Directeur des relations gouvernementales provinciales) au 438-825-6788, ou bien à antoine.tassar@juul.com pour décider d'un moment qui conviendra à tous.

Je vous prie d'agréer l'expression de mon profond respect.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michael Nederhoff

Président
JUUL Labs Canada Itée